

**Conférence du Directeur général  
à l'Université des sciences et de la technologie Houari-Boumediene**

**M. Ahmet Üzümcü**

**Directeur général de l'OIAC**

**1<sup>er</sup> juin 2015**

Monsieur le doyen [reste à déterminer],

Honorables invités,

Chers professeurs et étudiants,

Mesdames et Messieurs,

La riche histoire de votre université témoigne de la priorité que l'Algérie accorde à l'éducation et à l'apprentissage.

C'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui dans cette prestigieuse institution.

Ma visite à l'Université d'Alger coïncide avec mon premier déplacement officiel en Algérie en qualité de Directeur général de l'OIAC.

Depuis son siège de La Haye, aux Pays-Bas, notre Organisation supervise la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Traité international entré en vigueur en 1997 (*dix-neuf cent quatre-vingt-dix-sept*), la Convention sur l'interdiction des armes chimiques interdit toute une catégorie d'armes de destruction massive, soumise à vérification internationale.

En tant qu'État membre de l'OIAC, l'Algérie a joué un rôle important dans la construction d'un avenir libéré de la menace que représentent les armes chimiques.

Cela étant, le rôle de l'Algérie dans l'histoire de la guerre chimique remonte à la première utilisation de ces armes de guerre atroces.

Il y a un siècle, lors de la Première Guerre mondiale, les troupes algériennes ont combattu aux côtés des forces françaises et alliées près d'Ypres, une ville située en Belgique.

Le 22 avril 1915 (*mille neuf cent quinze*), dans l'après-midi, les forces allemandes ont ouvert 600 (*six cents*) bidons remplis de chlore gazeux, sur plus de six kilomètres sur la ligne de front.

Le vent a ensuite dispersé le chlore gazeux à travers les tranchées – et une nouvelle arme de guerre terrifiante a rapidement déferlé sur une colonne de soldats algériens et français.

Les récits sur la première utilisation à grande échelle d'armes chimiques évoquent des scènes terribles d'hommes suffoquant.

Cinq mille soldats décéderont des suites de l'utilisation de chlore gazeux ce jour-là et 10 000 (*dix mille*) autres seront grièvement blessés.

L'utilisation cruelle et aveugle de chlore gazeux et d'autres agents toxiques tout au long de la Première Guerre mondiale entraînera la mort de près de 100 000 (*cent mille*) personnes.

Un autre million sera grièvement blessé, la plupart souffrant à vie de douloureux problèmes de santé, notamment de dysfonctionnements respiratoires.

Avec du recul, face au premier emploi à grande échelle d'armes chimiques en Belgique, nous réalisons le sacrifice de ces soldats, qui n'est pas qu'une simple parenthèse sans importance dans le cours de l'histoire.

En hommage à leur souvenir qui perdure, le mois dernier, nous avons commémoré le centenaire de la première attaque chimique à grande échelle, en réunissant nos États parties à Ypres.

Cette réunion a salué la mémoire des nombreuses victimes de ces armes terribles.

Elle a également servi à nous rappeler le long chemin que nous avons parcouru afin d'empêcher que l'humanité soit à nouveau exposée au fléau que représentent les armes chimiques.

Nous avons saisi cette occasion pour publier la Déclaration historique d'Ypres, dans laquelle nos États parties ont réaffirmé leur engagement à débarrasser le monde des armes chimiques.

Depuis leur premier emploi durant la Première Guerre mondiale, les armes chimiques ont été utilisées sur presque tous les continents, dans de nombreux conflits, entraînant des conséquences désastreuses.

Elles ont coûté la vie à des milliers de civils innocents, y compris jusqu'à l'époque moderne.

La guerre Iran-Iraq a été l'occasion d'une utilisation régulière particulièrement barbare de ces armes.

Cependant, l'utilisation de ces armes ne s'est pas limitée aux conflits entre États.

Il y a 20 (*vingt*) ans, une secte apocalyptique a diffusé du sarin, un agent neurotoxique mortel, dans le métro de Tokyo.

Dès le début, il a été considéré que les armes chimiques étaient inhumaines.

Leur impact – suffoquant, brûlant, aveuglant et incapacitant pour les victimes – a inspiré la crainte et la peur.

Ces armes ne respectent ni les frontières entre les nations, ni les règles classiques de la guerre.

Et, parce que leur dissémination ne peut pas être étroitement réglementée, les armes chimiques tuent aveuglément.

Tout au long de la guerre froide, des dizaines de milliers de tonnes d'agents neurotoxiques ont été accumulées.

Pour vous donner une idée de la puissance mortifère des armes chimiques, sachez qu'une seule goutte d'agent neurotoxique, tel que le sarin, peut tuer un adulte instantanément.

Nous avons vu l'impact tragique qu'a eu le sarin sur la population civile lors de l'attaque perpétrée en août 2013 à la Ghouta, dans la banlieue de Damas.

Alors que nous continuons à prendre connaissance d'allégations d'emploi d'agents toxiques en tant qu'armes dans cette région – rapports que l'actuelle Mission d'établissement des faits de l'OIAC a corroborés en partie – nous sommes bien conscients que notre tâche visant à bannir ces armes est encore loin d'être achevée.

Il convient de rappeler, dans ce contexte, comment nous sommes arrivés à faire en sorte que l'histoire séculaire de la guerre chimique touche presque à son terme grâce à l'avènement tant attendu du désarmement chimique mondial.

Et aussi de signaler certains des défis clés à relever afin de garantir que les armes chimiques ne réapparaissent plus jamais.

---

L'Algérie est l'un des 190 (*cent quatre-vingt-dix*) États parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques – un traité qui engage les pays à interdire la fabrication, l'emploi, le stockage et le transfert de telles armes.

Ouverte à la signature en 1993 (*dix-neuf cent quatre-vingt-treize*) et entrée en vigueur quatre ans plus tard, la Convention est un instrument de désarmement dont le succès est unique.

La Convention engage non seulement ses adhérents à abolir complètement toute une catégorie d'armes de destruction massive – mais le fait également d'une manière crédible, sûre et vérifiable.

Elle vise en outre à mettre en œuvre cette interdiction complète en toute impartialité.

Contrairement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention ne permet pas à certains États de conserver des armes tout en refusant ce privilège à d'autres.

En vertu de la Convention, aucun État partie ne peut posséder d'armes chimiques – tous ceux qui détiennent de telles armes doivent les déclarer et les détruire sous vérification stricte de l'OIAC.

Si un quelconque État partie se voyait soupçonné de dissimuler le fait qu'il possède des armes chimiques, la Convention permet ce qu'on appelle une "inspection par mise en demeure" au cours de laquelle l'OIAC peut enquêter sur des accusations crédibles de non-conformité avec le traité.

Les exigences de la Convention vont cependant bien au-delà des déclarations et des inspections.

Les États parties à la Convention sont tenus de s'accorder une assistance mutuelle au cas où ils subiraient une attaque à l'arme chimique.

En outre, pour exploiter et promouvoir les applications pacifiques de la chimie, la Convention encourage la coopération internationale entre ses membres.

Parmi les activités entreprises en la matière, l'on peut notamment citer la création de possibilités de formation, le renforcement des capacités de laboratoire, la facilitation des échanges professionnels et, plus généralement, la fourniture d'un appui à la recherche dans le domaine des utilisations pacifiques de la chimie de par le monde.

À l'appui de ces activités et de nos autres fonctions principales, nous resserrons nos partenariats avec les organisations internationales, l'industrie et les associations scientifiques.

Et pour ce qui est du développement de bonnes pratiques, l'OIAC œuvre avec ses États membres et l'industrie afin d'élaborer un code de déontologie pour les professionnels de la chimie – une initiative qui prend de l'ampleur.

Toutes ces activités visent en définitive à renforcer la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques au plan national.

Le Gouvernement algérien organise cette semaine une réunion pour les autorités nationales des États parties d'Afrique, témoignant ainsi de l'engagement de votre pays à assurer la mise en œuvre effective de la Convention.

Lors de cette réunion, les États parties se retrouveront pour discuter de l'avancement de la mise en œuvre de la Convention dans la région, afin de faire progresser la coopération régionale pour améliorer la situation actuelle.

La possibilité d'échanger des bonnes pratiques sur la sensibilisation des universités et des établissements d'enseignement, tels que l'Université d'Alger, constitue un aspect important de ces rencontres.

Nous souhaitons que les générations futures de diplomates, scientifiques et ingénieurs continuent de se préoccuper de la question de l'utilisation de la chimie à mauvais escient.

Je suis fermement convaincu que l'OIAC est investie d'une responsabilité fondamentale et qu'elle doit œuvrer avec les États parties pour mobiliser les centres de recherche scientifique et d'innovation à cette fin.

L'OIAC et ses États parties ont enregistré des progrès remarquables, que quelques faits et chiffres permettent d'illustrer au mieux.

Cent quatre-vingt-dix pays, représentant 98 % (*quatre-vingt-dix-huit pour cent*) de la population mondiale, ont adhéré à la Convention.

Huit pays ont déclaré détenir des armes chimiques.

Trois de nos États parties ont détruit l'intégralité des stocks qu'ils avaient déclarés, à savoir l'Albanie, l'Inde et un État partie qui préfère ne pas être identifié.

L'Iraq a achevé son programme de destruction des restes d'armes chimiques présents sur son territoire et la Libye a éliminé ses armes chimiques – seule une quantité limitée de composants de produits chimiques doit encore être détruite.

En un laps de temps remarquablement court, 98 % (*quatre-vingt-dix-huit pour cent*) des armes chimiques syriennes ont été détruites, y compris tous les stocks des produits chimiques précurseurs de l'ypérite et du sarin.

Les pays détenteurs de la plus grande partie des stocks d'armes chimiques de par le monde – la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique – se sont engagés à garantir la destruction complète de leurs programmes d'ici à 2020 (*deux mille vingt*) et à 2023 (*deux mille vingt-trois*), respectivement.

Au total, 89 % (*quatre-vingt-neuf pour cent*) des stocks d'armes chimiques déclarés dans le monde ont à ce jour été détruits sous vérification par l'OIAC.

Nous nous attendons à parvenir sans retard à la destruction complète de tous les stocks restants d'armes chimiques dans les huit prochaines années.

Une fois cet objectif atteint, un jalon sans précédent aura été franchi dans le domaine du désarmement multilatéral.

Ce nonobstant, malgré ces faits et chiffres impressionnants, il reste encore beaucoup à faire et de nouveaux défis doivent être relevés.

Bien que la grande majorité des États soient parties à la Convention, six États demeurent en marge de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Il est essentiel que ces États adhèrent au plus tôt à la Convention.

Nous avons bon espoir que trois de ces États – l'Angola, le Myanmar et le Soudan du Sud – deviendront prochainement États parties à la Convention.

Les trois États restants – l'Égypte, Israël et la Corée du Nord – représentent un défi plus difficile à relever pour ce qui est de leur adhésion à la Convention.

Cela étant, nous ne laissons passer aucune occasion d'enjoindre et d'exhorter tous les États à adhérer sans retard à la Convention.

Une Convention sur l'interdiction des armes chimiques réellement universelle constituerait la meilleure garantie d'un régime de désarmement et de non-prolifération solide – un régime qui aurait une incidence positive sans équivoque sur la sécurité tant régionale que mondiale.

Au-delà de l'universalité, nous sommes confrontés à un autre défi : la menace que représentent les acteurs non étatiques, plus particulièrement les groupes terroristes.

Ces dernières années, nous avons été témoins de la détermination préoccupante de groupes décidés à planifier et à commettre des actes de terrorisme.

Les informations parues dans la presse aujourd'hui font régulièrement état de groupes terroristes qui s'efforcent d'acquérir et d'employer des armes de destruction massive, notamment des armes chimiques.

Ces derniers temps, l'Algérie a vécu une expérience particulière de la lutte contre la menace que représentent les terroristes.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il faut prendre ces menaces très au sérieux.

J'ai déjà évoqué les attentats meurtriers commis par la secte Aum Shinrikyo au Japon.

Ces attaques, perpétrées au cyanure d'hydrogène et au sarin, ont entraîné la mort tragique de 20 (*vingt*) personnes et en ont blessé plusieurs milliers d'autres.

Pourtant les conséquences de ces attaques auraient pu être bien plus catastrophiques, si elles avaient été menées différemment.

Et nous avons vu, plus récemment, comment des produits chimiques industriels largement commercialisés, tels que le chlore, ont été employés en tant qu'armes en Syrie.

Il s'agit là d'un appel adressé à la communauté internationale, nous rappelant que nous devons rester vigilants et nous préparer non seulement à des attentats chimiques terroristes mais que nous devons également œuvrer afin d'empêcher que les terroristes n'aient accès à de telles armes.

En clair, la menace que des armes chimiques tombent entre les mains de terroristes devrait être une source de préoccupation pour tous les États, quelle que soit la région.

La façon dont nous déjouons ces attentats ou atténuons leurs effets constitue l'un de nos prochains grands défis.

Enfin, permettez-moi de relater certaines des difficultés auxquelles l'OIAC a été confrontée dans le cadre de sa mission visant à éliminer le programme d'armes chimiques syrien.

Ainsi que je l'ai déjà évoqué, nous avons vérifié l'éradication de 98 % (*quatre-vingt-dix-huit pour cent*) du stock syrien déclaré – souvent dans des conditions dangereuses.

Grâce au concours de l'ONU et aux contributions émanant de plus de 30 (*trente*) pays, la mission en Syrie a confronté l'OIAC à un ensemble exceptionnel de défis et de difficultés techniques.

Jamais auparavant notre personnel n'avait eu à travailler dans une zone de conflit actif et ce, dans des délais aussi serrés.

Au-delà du retrait et de la destruction des armes chimiques, la destruction des installations de fabrication d'armes chimiques déclarées en Syrie va bon train.

Et nous continuons de nous efforcer de clarifier certains aspects de la déclaration présentée par la Syrie.

Vous avez sans nul doute entendu parler de nouvelles allégations troublantes selon lesquelles des produits chimiques toxiques continueraient d'être employés en tant qu'arme en Syrie.

Notre Mission d'établissement des faits s'emploie à recueillir et à examiner des informations concernant ces allégations, et nous déciderons de la marche à suivre en nous appuyant sur cette analyse.

Créée il y a tout juste un an, la Mission a corroboré les précédentes allégations d'emploi de chlore en tant qu'arme et continue de s'acquitter de ses fonctions avec le concours des États parties.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a récemment adopté la résolution 2209 (*vingt-deux zéro neuf*) (2015) (*deux mille quinze*) qui vient étayer plus avant le soutien qu'accorde la communauté internationale à cette tâche importante.

C'est justement grâce à ce niveau de soutien que la mission en Syrie a engrangé des résultats sans précédent.

Ce soutien s'est manifesté de façon ininterrompue tout au long de la mission sous la forme de contributions en nature et d'une assistance financière généreuses fournies par plus de 30 (*trente*) pays.

Par ailleurs, l'ampleur de ce soutien a démontré que l'unanimité contre l'emploi d'armes chimiques n'a nullement diminué au fil du temps, bien au contraire.

Le rejet de ces armes par la communauté internationale et notre action en faveur de leur éradication demeurent fermes et inébranlables.

C'est ce combat général qui constitue la pierre angulaire des efforts que nous déployons sans relâche pour parvenir à un désarmement chimique global.

Le même investissement sera requis pour empêcher toute future réapparition de ces armes odieuses.

La réalisation de ces deux objectifs – parvenir à un désarmement chimique complet tout en empêchant la réapparition de ces armes – constitue la clé de voûte de la mission globale de l'OIAC.

Grâce à l'engagement ininterrompu de nos États parties et à l'appui de la prochaine génération de dirigeants issus d'universités telles que la vôtre, je suis convaincu que nous atteindrons notre objectif : Un monde libéré à jamais des armes chimiques.

Je vous remercie.